Quatorzième Année. — N° 1972 UN NUMERO : 15 CENTIMES. Jeudi, 5 Mai 1870

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f. »
Six mois. . . . . 23 »
Un an. . . . . 44 »
L'abonnement continue, sauf avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. [illegible]

Le Nord de la France :
Trois mois. . . . . [illegible]
Six mois. . . . . [illegible]
Un an. . . . . [illegible]

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes la ligne.
— On traite de gré à gré.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Beghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'*Économie* ; A BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 4 MAI 1870

Laissons à qui de droit la tâche d'élucider l'affaire du complot ou mieux des complots qui se rattachent à des mobiles politiques plus ou moins criminels, mais qui ne menacent la société que temporairement, les périls qu'ils font naître s'écartant avec l'impossibilité où les auteurs de coupables trames sont mis d'en poursuivre le cours, et arrêtons notre attention sur des faits qui nous révèlent des dangers d'un autre ordre et non moins sérieux. Ces faits se succèdent avec une rapidité qui déconcertent les prévisions.

Avant-hier, en effet, nous apprenions que de nouveaux troubles venaient d'éclater au Creuzot; cette fois ils avaient pour cause, non la grève avec ses épisodes habituels, mais l'arrestation d'un homme malheureusement trop connu par sa participation aux évènements dont le Creusot a été le théâtre, de l'ouvrier ajusteur Assy. Hier, une dépêche de Saint-Quentin nous apprenait que des désordres avaient eu lieu dans ce centre industriel. A la suite de l'arrestation d'un affilié de l'*Internationale*, 2,000 ouvriers se sont portés vers la prison pour en forcer les portes et délivrer le prisonnier. Cette tentative a échoué devant l'énergique intervention de la gendarmerie et de la garde nationale.

L'individu arrêté à Saint-Quentin, ainsique nous venons de le dire, est un des sectaires de l'*Internationale*. Assy en est un des membres les plus actifs et l'on sait quelle a été sa pernicieuse influence sur la population pendant la grande grève du Creuzot; d'autres individus ont été, ces jours-ci, l'objet d'arrestations à Lyon, à Marseille, sans compter les poursuites judiciaires dirigées à Paris même, contre un certain nombre d'affiliés d'une société, dont les sections d'Europe et d'Amérique, dit la *Gazette des Tribunaux*, comptent leurs membres par millions, constituant une puissance formidable dont les chefs auraient eu la pensée de provoquer une révolution républicaine sociale.

Que sont les tentatives plus ou moins chimériques des Brutus imberbes, que sont les divagations des orateurs de Belleville ou des Folies Bergères, comparativement à la formidable association qui tend à enrégimenter les travailleurs des deux mondes contre la société telle qu'elle estactuellement constituée, pour lui imposer ses rêveries égalitaires? Au gouvernement, à tous les gouvernements, à tout ce qui possède, à tout ce qui vit et se meut dans sa sphère d'action et de liberté individuelle, de se liguer pour résister à ce flot anti-social qui menace la civilisation moderne d'une autre invasion des barbares.

EDMOND DUVAL.

Nous nous sommes promis dès le début de la période plébiscitaire d'envisager la question du plébiscite sous toutes ses faces, et, avant même d'entrer dans l'exposé des considérations qui nous ont engagé à répondre affirmativement au scrutin du 8 mai, nous avons posé en fait que la formule du plébiscite, la circonstance donnée, nous paraissait aussi claire et aussi concise que possible.

Cette conviction n'impliquait chez nous aucun changement d'opinion sur le plébiscite et n'infirmait en rien nos critiques de la nouvelle Constitution. Aujourd'hui comme alors, nous convenons que la Constitution proposée à la ratification du peuple français contient bien des choses que nous aimerions mieux ne pas y voir et n'en contient pas d'autres que nous eussions été fort heureux d'y trouver. Mais qui peut, de bonne foi, nier qu'en somme, elle est un progrès notable et incontestable sur l'état de choses auquel elle a succédé ? Cela nous a suffi pour prendre la détermination que nous avons fait connaître à nos lecteurs dès le début de la campagne plébiscitaire : cela nous suffit encore à l'heure qu'il est, et nous engage à persévérer dans notre manière de voir au sujet du plébiscite.

Nous avons toujours pensé d'ailleurs, qu'en politique, il y avait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à se montrer impatient et exclusif. Partant de cette idée, nous avons, après mûres réflexions, pris la résolution de voter le plébiscite et nous avons pris à tâche d'engager nos amis à le voter.

Nous disions en commençant que, si l'on examine le texte du projet de plébiscite, il faut reconnaître qu'il est aussi bon qu'il pouvait l'être dans les circonstances actuelles. Néanmoins, nous avons toujours fait quelques réserves, et avec tous les hommes de sens et d'expérience, nous avons regretté qu'il ne fût pas permis de scinder le plébiscite en deux et qu'il fallût répondre en bloc par un seul *oui* ou par un seul *non* aux deux questions si différentes qu'on nous pose en réalité. Si donc l'on fractionne le texte du plébiscite proposé à l'acceptation du peuple français, on voit que la première partie de ce texte demande si : *Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis* 1860. — Voilà qui ne soulève pour nous aucune difficulté, et le passé du *Journal de Roubaix* le prouve suffisamment. Ce journal n'a jamais hésité depuis dix ans à approuver hautement et complétement les réformes libérales qui ont été accomplies; quant à celles qui n'étaient point libérales ou conformes aux intérêts du commerce et de l'industrie du pays — (et il s'en est présenté dans le nombre : faut-il rappeler à nos lecteurs les fameux traités de commerce de 1860, et en même temps l'ardeur avec laquelle nous les avons combattus ?) — le *Journal de Roubaix* les a, ou signalées à l'attention des intéressés, ou combattues avec l'opinion publique.

Ce journal est donc fort à l'aise pour déclarer que ce n'est pas des réformes malheureuses qu'il s'agit, mais des réformes *libérales* sur lesquelles le plébiscite appelle notre approbation, et que dans cette situation, il ne peut qu'approuver sans réserve toutes les réformes sincèrement libérales qui ont été successivement introduites dans la Constitution, depuis 1860 jusqu'en ces derniers temps.

Mais il est un second membre de phrase dans le texte du plébiscite : *et ratifie le sénatus-consulte du* 20 *avril* 1870. — Ici nous approuvons encore, mais avec des réserves toutes légitimes. Incontestablement, le sénatus-consulte réalise de nombreux progrès et pour parler franchement et sans réticences, bien peu de gens eussent pensé, il y a un an, qu'il serait possible en France, de les voir s'accomplir en aussi peu de temps et au milieu de la tranquillité qui les a vus naître.

Mais, d'un autre côté, plusieurs des dispositions de ce sénatus-consulte nous ont paru regrettables : d'autant plus regrettables même qu'on a voulu, en dépit des leçons du passé et de l'histoire, en France et en plein dix-neuvième siècle, donner au nouveau sénatus-consulte le caractère d'un pacte définitif. Il faut dire aussi, qu'à côté de dispositions nouvelles qui constituent des progrès réels, le sénatus-consulte en renferme d'autres qui sont une menace pour ces progrès mêmes, qui peuvent à un moment donné, faire courir de graves dangers au gouvernement lui-même. Voilà ce qu'on a gagné à inscrire dans le sénatus-consulte certains articles qui sont en complète contradiction avec l'esprit du régime parlementaire, — proclamé implicitement cependant par l'arrivée aux affaires des hommes qui composaient le cabinet du 2 janvier.

Ces réserves étant faites, et nous n'y insistons pas davantage parce que nous y reviendrons encore incidemment — il est de toute justice que nous reconnaissions qu'il y a, dans le nouveau sénatus-consulte, un article qui a un intérêt immédiat des plus considérables pour les grands centres industriels comme Roubaix, Tourcoing, Lille, Rouen, Mulhouse, etc. Cet article, qui peut être considéré, — ainsi que l'a fait justement remarquer le rédacteur en chef de ce journal, en motivant le conseil qu'il a donné aux industriels et aux ouvriers de voter *oui* — comme la sauvegarde véritable de nos industries, est ainsi conçu :

Article 18. — « Les modifications apportées à l'avenir à des tarifs de douane » ou de poste par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu » d'une loi. »

Voilà certes, une garantie précieuse et longtemps réclamée en vain par nos villes manufacturières : et, parce que des dispositions voisines de celle-là seraient anti-libérales ou inquiétantes, il faudrait les repousser toutes en bloc? Nous ne le pensons pas.

Alors même, qu'à la seconde question posée par le plébiscite, — *et ratifie le sénatus-conculte du* 20 *avril* 1870 — on croirait avoir mille raisons de répondre *non*, il suffirait, selon nous, de ce seul article 18 pour faire cesser toute hésitation ou empêcher qu'on réponde *non* ou qu'on s'abstienne, dans les centres industriels où, comme dans le nôtre, on apprécie à sa juste valeur toute la portée de l'immense concession que le sénatus-consulte nouveau a faite au commerce français, à l'industrie nationale.

En nous résumant, il nous suffira, pour conclure, de rappeler à nos lecteurs qu'à la première question posée par le plébiscite, tous les amis de la liberté, tous ceux dont les aspirations libérales ont reçu quelque satisfaction par les réformes opérées durant la période décennale de 1860-70, — répondront *oui*,

En ce qui concerne la seconde question posée par le plébiscite, laquelle demande au peuple « la ratification du sénatus-consulte du 20 avril 1870 », nous prierons nos lecteurs de se rappeler l'article 18 susnommé, pour faire taire leurs scrupules constitutionnels et mettre fin à leurs hésitations. Se souvenant fort à propos de cet article si important du nouveau sénatus-consulte, ils répondront *oui* à la seconde question et voteront le plébiscite avec nous.

CH. NURBEL.

Le *Nouvelliste de Rouen* publie le document suivant qui se signe dans cette ville :

MANIFESTE A L'EMPEREUR.

« Le pays est appelé à se prononcer sur les réformes accomplies depuis 1860 et sur le sénatus-consulte du 20 avril dernier.

» Dans les termes où cette question est posée, il importe à chaque électeur d'affirmer par son vote ses sentiments politiques.

» Mais avant de voter, il est nécessaire de définir nettement l'opinion que nous voulons exprimer. — Voter NON, c'est la révolution; l'abstention pourrait conduire au même résultat.

» Nous voterons OUI, parce que nous repoussons la révolution.

» Nous voterons OUI, mais en déclarant que nous n'entendons pas approuver le régime personnel et les fautes politiques et économiques qui depuis 1852, en ont été la conséquence.

» Nous voterons OUI, mais nous continuerons à vouloir le gouvernement du pays par le pays.

» Nous voterons OUI, mais au moindre pas fait en arrière le gouvernement nous rencontrera parmi ses adversaires.

» Pas de révolution, plus de pouvoir personnel, mais le gouvernement du pays par ses mandataires librement élus : c'est ce que nous dirons en votant OUI. »

(*Suivent les signatures.*)

La feuille rouennaise fait suivre ce manifeste des réflexions suivant s dans la profonde justesse sera appréciée à Roubaix :

Nul n'est mieux placé que nous pour adhérer à ce oui conditionnel qui fait des réserves sur les fautes du passé.

N'est-ce pas nous, en effet, qui avons accueilli avec défiance l'unité italienne en prévoyant l'ingratitude de ceux pour lesquels nous versions notre sang et pour lesquels nous dépensions notre argent ?

N'est-ce pas nous qui avons soutenu la cause de l'Autriche pendant que l'opposition applaudissait au désastre de Sadowa et à l'unité allemande ?

N'est-ce pas nous qui avons combattu les traités de commerce et le libre-échange qu'appuyaient ceux qui conseillent aujourd'hui ce voter NON ?

N'est-ce pas nous qui avons résisté à toutes les utopies saint-simoniennes au nom desquelles on se livrait en France à les entreprises onéreuses, pendant qu'on dispersait nos capitaux sur tous les points du globe pour les y anéantir ?

N'est-ce pas nous qui avons accueilli avec défiance toutes les lois pseudo-[illegible] qui ont donné de si déplorables résultats ?

N'est-ce pas nous, enfin, qui [illegible] avec M. Pouyer-Quertier ce cri : *Des comptes ! des comptes !* qui a été le signal de la débâcle des hommes du saint-simonisme qui soupuyaient tous les journaux de l'opposition ?

Quoi de plus naturel, dès lors, que nous adhérions à ce OUI restrictif qui condamne les fautes dont notre région a eu si particulièrement à souffrir, et qui se borne à protester contre la Révolution? Bon nombre de nos concitoyens, cruellement atteints par les désastres de notre industrie, par les entraves du grand et du petit commerce, se trouvaient dans l'impossibilité de déposer dans l'urne un OUI qui sanctionnait indirectement le passé, mais en même temps ils ne pouvaient pas pactiser avec le désordre en s'abstenant, en mettant un bulletin blanc ou en votant NON. Ils ont donc pris l'initiative du manifeste qu'on vient de lire, manifeste qui motive leur vote et qui, en passant sous les yeux de l'Empereur, démontrera au Souverain que notre confrère est en proie à des souffrances auxquelles les Chambres devront s'empresser de porter remède.

Que ce manifeste se couvre donc de signature de tous ceux qui, atteints dans leurs affaires ou froissés dans leurs convictions ne veulent point absoudre le passé tout en posant le OUI qui signifie : Gouvernement du pays par ses représentants librement élus, et pas de révolution !

Des manifestations de ce genre ont une grande importance, car il faut désormais compter avec l'opinion publique, qui sera la véritable souveraine du pays, à la condition qu'on la mette à l'abri des pressions de l'émeute et du désordre, qui, en rendant les réactions inévitables, sont toujours les précurseurs de la dictature et du pouvoir personnel. — G. Audemard.

COMPLOT
Contre la
VIE DE L'EMPEREUR

Les erreurs continuent à propos de l'arrestation de l'individu des courses.

On a prétendu que ce malheureux avait été transporté dans une maison de santé.

Cet infortuné excentrique n'est point dans une prison, et voici pourquoi :

L'anglais arrêté sur l'hippodrome de Longchamps a été soumis, hier, vers une heure, à l'examen d'un docteur aliéniste.

Ce médecin a constaté aussitôt tous les symptômes d'une grave affection mentale augmentée d'une surexcitation alcoolique.

On achevait de lire ce premier rapport lorsqu'à deux heures, M. Geoffroy, chef du bureau des enfants trouvés, aliénés et nourrices, chargé de cette affaire, en recevait un second par lequel on lui annonçait la mort du prisonnier excentrique.

Il était tombé foudroyé au dépôt de la préfecture.

Des papiers trouvés sur lui, entre autres une lettre de sa mère, datée de Londres, il résulte que ce malheureux appartenait à une très-bonne famille anglaise.

Nos lecteurs comprendront que, par respect pour la famille de ce malheureux, nous gardions une réserve complète.

Deux nouvelles arrestations ont eu lieu depuis hier, celle de la femme Roussel, épouse légitime de Roussel,

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 5 MAI 1870.

— 9 —

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

PREMIÈRE PARTIE.

XI

Le comte de Santa-Maria et Wilfrid de Sivry rentrèrent à la nuit tombante.

— Où dînez-vous ce soir? dit le comte à Wilfrid en descendant de cheval.

— Mais nulle part... au club.

— Moi aussi... Nous ne pouvons mieux terminer une plus agréable journée. Nous nous y retrouverons, si vous voulez, dans une heure...

— Oh ! bien volontiers, dans une heure, — le temps de passer chez moi, pour m'habiller, répondit Wilfrid, en essayant en vain de cacher son ravissement.

Après leur promenade au bois, leur présence simultanée au club fit sensation. On savait à quel point le beau marquis était endetté. Ceux qui se trouvaient là crurent que Santa-Maria, par caprice de millionnaire blasé, voulait se donner le plaisir, de faire, à lui tout seul, ce que la *gentry* britannique avait fait pour le comte d'Orsay, c'est-à-dire conserver au ciel parisien une de ses plus brillantes étoiles.

Cette idée redoubla leur empressement auprès de Wilfrid, qui annonça à ses intimes qu'il était en train de rebondir, comme Rastignac et Rubempré. Se retrouvant dans son milieu, il reprit tout son aplomb et raconta spirituellement les incidents de la journée, de manière à flatter la vanité du comte, sans paraître ni obséquieux ni enivré. Il eut, bien entendu, assez de tact pour ne rien dire de la chambre de deuil ni du portrait.

— Messieurs, dit-il en riant, je suis prêt à chanter comme tous les ténors de France et de Navarre: « Si c'est un rêve, ne me réveillez pas ! » J'ignore si M. le comte de Santa-Maria n'est pas tout bonnement Symbad-le-Marin: mais j'affirme que la lampe merveilleuse d'Aladin n'est qu'un bec de gac en comparaison de ses splendeurs.

On se mit à table ; le dîner fut très-gai. Sans éclaircir autour de lui le mystère dont il se trouvait bien, le comte raconta avec verve quelques-unes de ses aventures transatlantiques. Il fit revivre, en quelques paroles pleines d'une émotion communicative, l'héroïque figure de l'infortuné Gaston de Raousset, avec qui il avait passé quelques jours à San-Francisco. Dans ces récits nulle forfanterie, mais le sentiment d'une force, d'une énergie incroyable, d'une persistance inouïe, qui avaient également triomphé des obstacles et des périls.

Ces scènes de la vie sauvage, retracées dans cette salle à manger, au milieu de tous les raffinements de la vie parisienne, offraient le plus piquant contraste, Santa-Maria grandissait, aux yeux des assistants, de toute l'immensité de ces horizons, de toute la terreur de ce lointain, peuplé de bêtes féroces ou d'hommes plus redoutables encore que les jaguars des pampas.

Il y eut un moment de silence. Le narrateur venait de dire comment, par des prodiges de sang-froid et de patience, il s'était tiré des mains de six bandits, dont le plus inoffensif voulait l'empoisonner.

— Savez-vous, monsieur le comte, lui dit un des convives, que nos Mohicans de Paris n'auraient pas beau jeu avec vous ?

Pendant ce temps, le clos-vougeot et le château-iquem circulaient autour de la table. Tout en se ménageant, le comte observait du coin de l'œil M. Sivry, qui buvait beaucoup.

Après le dîner, on proposa un petit lansquenet de santé. C'est ainsi que commencent presque toutes ces parties qui finissent par des différences de quatre ou cinq mille louis.

Le comte de Santa-Maria, qui ne jouait jamais, parce que, disait-il, il était insensible à la perte et désespéré de gagner, demanda la permission de s'absenter une heure ou deux pour aller faire quelques visites. Il promit de revenir, vers minuit, serrer la main de Wilfrid, qu'il laissa engagé au lansquenet et multipliant déjà les *bancos*.

Quelques instants après, il entrait chez madame de Fiennes, une de ces maisons où les curieux et les causeurs sont toujours sûrs de trouver ample provision de nouvelles et d'anecdotes. Dans ce salon, comme dans tout Paris, on ne parlait, ce soir-là, que de la tragique aventure qui fut, pendant cet hiver de 1861, le bruit de tout Paris, et dont quelques-uns de nos lecteurs se souviennent sans doute.

Une des femmes les plus enviées du monde parisien, fatiguée d'une de ces liaisons coupables qui finissent par devenir à la longue la plus lourde et la plus irritante des chaînes, torturée par son amant, mauvais drôle qui exploitait sa faiblesse, impuissante à se débarrasser de ses ruineuses obsessions et de ses exigences déshonorantes, s'était empoisonnée et l'avait empoisonné avec elle, à l'aide de quelques bonbons qu'elle lui avait offerts dans un dernier rendez-vous.

Le mari, homme d'honneur et de cœur, désarmé devant ce double lit de mort par la lettre, pleine d'aveux et de détails navrants, que sa femme lui avait écrite au moment de mourir, s'était enfui, disait-on, dans un de ces couvents où se cachent sous des noms inconnus tant de désespoirs ignorés.

Cet récit émut et troubla le comte de Santa-Maria, comme si cette catastrophe dont il connaissait à peine les victimes l'eût fait songer à des personnes plus rapprochées de lui par l'habitude ou par le cœur.

Il sortit. Le ciel était étoilé, le pavé sec et sonore, la nuit froide, mais belle. Dans la disposition d'esprit où l'avait jeté cette histoire sinistre, il lui eût été pénible de rentrer au club. Il alluma un cigare, ordonna à son coucher d'aller l'attendre à la porte de son cercle et s'achimina lentement vers le boulevard.

(*La suite au prochain numéro*).